Autorisations d'achats informatiques

Autorisations d'achats informatiques 2025

Préavis Nº 2024 / 42

Lausanne, le 24 octobre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent document concerne le budget des autorisations d'achats informatiques 2025 dont le montant s'élève à CHF 870'100.-.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant total de CHF 870'100.- pour les autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2025 ;

3. Préambule

Alors qu'elle était partie intégrante du préavis des autorisations d'achats de la Ville depuis des années, la partie informatique a fait l'objet en 2024 d'un seul préavis groupé avec le crédit-cadre annuel relatif au financement des projets informatiques non couvert par un préavis spécifique. Pour 2025, sachant que le crédit-cadre passe sur une période de deux années, le budget des autorisations d'achats informatiques 2025 est présenté séparément.

4. Autorisations d'achats informatiques 2025

Une partie du budget des autorisations d'achats est affectée aux besoins de chaque service et permet ainsi de répondre à leurs besoins de logiciels bureautiques, de logiciels métier, de postes de travail bureautiques, d'écrans ou encore d'imprimantes, pour un total de CHF 500'000.-. Cette somme est répartie au prorata du nombre de postes de travail de chaque service.

La seconde partie du budget des autorisations d'achats, appelée « Collectif », permet au Service d'organisation et d'informatique (SOI) de répondre aux besoins transverses (remplacement de matériel informatique en panne, régularisation du nombre de licences logicielles, etc.) et s'élève à CHF 370'100.-, conformément aux instructions budgétaires reçues.

La liste des autorisations d'achats 2025 se trouve en annexe (annexe 1).

5. Impact sur le climat et le développement durable

La mise en œuvre pratique d'une démarche informatique écoresponsable passe par plusieurs étapes définies dans les engagements pris dans le cadre du label Numérique Responsable niveau 2. Ce label obtenu en mars 2023 et en vigueur jusqu'en mars 2026 est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Grâce à ces actions, le SOI répond positivement aux engagements pris dans le Plan de législature ainsi que le Plan climat.

Certaines initiatives et acquisitions proposées pour 2025 améliorent le travail quotidien de plusieurs services et de leur personnel. Par exemple, les nouveaux écrans achetés par la Ville sont certifiés avec des normes modernes pour le confort et la sécurité des utilisateurs mais également vis-à-vis des matériaux utilisés pour leur fabrication (modèles sélectionnés par l'association PAIR). De plus, la consommation d'électricité est réduite avec une qualité de visualisation très supérieure.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a pas d'impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements	870.1						870.1
Recettes d'investissements							0
Total net	**870.1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**870.1**

Cet investissement est inscrit au Plan des investissements 2025-2028.

Il se répartit entre une direction et les deux services suivants :

- le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour un montant de CHF 718'300.- couvrant le financement des objets des autorisations d'achats de la Ville hors ceux de SIL et EAU ;
- la Direction des Services industriels (SIL) pour un montant de CHF 121'000.- concernant les objets des autorisations d'achats de cette direction ;
- le Service de l'eau (EAU) pour un montant de CHF 30'800.- concernant les objets des autorisations d'achats de ce service.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	37.5
Amortissements		174.0	174.0	174.0	174.0	174.0	870.0
Total charges suppl.	**0**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**907.5**
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	**0**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**181.5**	**907.5**

Sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2% pour les SIL, de 1.75% pour EAU et de 1.50% pour les autres services, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 7'500.- par année à compter de l'année 2026. Ces intérêts seront répartis sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 5'900.- pour le SOI, CHF 1'300.- pour les SIL et CHF 300.- pour EAU.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 174'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2026. Ces charges d'intérêt seront réparties sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 143'600.- pour le SOI, CHF 24'200.- pour les SIL et CHF 6'200.- pour EAU.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024/ 42 de la Municipalité, du 24 octobre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 870'100.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2025 ;

2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services industriels et 21.331 du Service de l'eau ;

3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services industriels et 21.390 du Service de l'eau.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Liste des Autorisations d'achats informatiques 2025